

N° DEL/2022-137

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 12 décembre 2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 05 décembre 2022

PRESENTS (24)

Délégués titulaires (23) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre.

Délégués suppléants (1) : M. CHARTIER Pierre.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CHAUMEIL Romain, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Pouvoirs (14) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. LAFON Jean-François,
Mme COURTEIX Nadine a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. DATIN Yves a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme RIVET Murielle,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. VERBRUGGE Dominique a donné procuration à M. VALADOUR Jean-Pierre,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. VILLA Olivier a donné procuration à M. Gérard BRETTE.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : Tarifs année 2023 - Apports de professionnels en déchetterie.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des délibérations prises par :

- le Comité Syndical du SIRTOM de la région d'Egletons en date du 29 mars 2004, décidant :
 - o la mise en place :
 - d'une redevance spécifique à l'encontre des professionnels utilisant les services des déchetteries du Syndicat,
 - d'un règlement intérieur,
 - d'une convention définissant les conditions d'accès et fixant les tarifs
 - o l'organisation d'un service de collecte des Déchets Ménagers Spéciaux gratuit pour les particuliers (ménages) usagers du SIRTOM de la région d'Egletons et des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées payant pour les professionnels. Les déchets seront facturés en fonction de la quantité, de la nature et de la destination.
- le Conseil Communautaire en date du 12 février 2018, approuvant la mise à jour du règlement intérieur et de la convention définissant les conditions d'accès des professionnels en déchetterie

Il précise que le service fonctionne à la satisfaction générale. La grande majorité des professionnels a signé la charte de partenariat. S'agissant d'un préalable à l'accès aux déchetteries, Monsieur le Président propose, à défaut d'en interdire l'usage au risque de voir se multiplier des dépôts sauvages – d'appliquer à l'égard de ceux qui n'ont pas retourné la convention signée, le tarif majoré (déchets non triés), conformément à ce qu'avait approuvé le Comité Syndical du SIRTOM par délibération du 28 février 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs suivants :

NATURE DES DECHETS	Tarifs à la tonne	
	Dans périmètre CCVEM	Hors périmètre CCVEM
Inertes et gravats : traitement en C.E.T. à Egletons (décharge des Chaux)	17,85 €	21,45 €
Bois traité - Meuble : Traitement en C.E.T. à Perbousie (Brive)	140,20 €	168,25 €
Incinérables - Tout venant - Encombrants : Traitement usine d'incinération de Rosiers d'Egletons	157,50 €	189,00 €
Déchets verts : Traitement plate forme de broyage	49,65 €	59,55 €
Déchets en petites quantités - une seule pesée mais tri sur plate-forme : Traitement en fonction de la destination du déchet	112,80 €	135,35 €
Pneus d'ensilage, agraires, génies civils ou poids lourds : Collecte et traitement ALIAPUR	les pneus à l'unité jusqu'à 15 kg les pneus à l'unité au dessus de 15 kg les pneus à la tonne	6,20 € le pneu 35,15 € le pneu 306,50 €
Ferrailles	gratuit	7,50 € le pneu 42,20 € le pneu 367,80 € gratuit
Papiers - Cartons	gratuit	gratuit
Batteries	gratuit	gratuit
Déchets non triés : traitement en C.E.T. à Egletons, ou à Perbousie, ou incinération à Rosiers d'Egletons	173,00 €	207,60 €
D.I.B. : traitement en C.E.T. à Perbousie (Brive)	179,05 €	214,85 €
Déchargement de déchets non admis :		
Frais de reprise	183,15 €	129,80 €
Frais de transport	forfait de 54,10 €	forfait de 64,95 €

- **Précise** en outre que cette tarification implique une pesée systématique ainsi que l'application d'une redevance aux particuliers et aux collectivités en cas de dépôts importants supérieurs à une tonne / application du tarif du déchet considéré en fonction du tonnage réel.

Déchets dangereux déposés

NATURE DES DECHETS	Tarifs au kg	
	Dans périmètre CVVEM	Hors périmètre CCVEM
Pâteux (peinture, vernis, colle, enduits, encre, graisses, cosmétiques boue hydrocarbonnée ...) Liquides organiques (solvants, diluants ...)	0,935 €	1,12 €
Acides (détergents, décapants ...) Bases (soude caustique, lessive alcaline, débouche-évier, ammoniacque ...) Phytosanitaires (insecticides, herbicides, désherbants, engrais ...)	2,438 €	2,92 €
Emballages souillés – Radiographies	0,935 €	1,12 €
Aérosols	2,354 €	2,83 €
Combustibles (désherbants au chlorate de soude, eau oxygénée, produits pour piscine à base de chlore, certains engrais "nitrites, nitrates")	2,879 €	3,45 €
Filtres moteurs (filtres à huile ...)	0,482 €	0,58 €

Ces différents tarifs impliquent une pesée systématique.

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant aux présentes décisions.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 13 décembre 2022
Le Président,**


Charles FERRÉ
Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26